

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS LE 20 JANVIER 2020

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 20 janvier 2020, prend acte du vœu émis ce jour et à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du Barreau de Seine-Saint-Denis et décide la **poursuite du mouvement de grève des avocats, nationalement engagé depuis le 6 janvier dernier, et ce jusqu'au lundi 27 janvier inclus.**

Le Conseil de l'Ordre rappelle que tous les avocats de France sont en grève et le sont pour une semaine au moins, au Palais et devant toutes les juridictions, comme à leurs cabinets.

Le Conseil de l'Ordre s'inquiète des entraves exercées ces derniers jours contre les actions de protestation des avocats et s'indigne des mesures attentatoires à leur droit constitutionnel et légitime de grève et de manifestation.

Cette décision de cesser de travailler et de solliciter des renvois de tous les dossiers exprime le profond mécontentement de notre profession en réaction aux avant-projets de loi portant réforme des retraites, avec l'instauration à terme d'un régime unique **mettant fin à notre régime autonome équilibré et qui ne coûte pas un euro aux contribuables.**

Nous cotisons à un régime **solidaire** qui reverse chaque année 100 millions d'euros au régime général, soit 1.300€ par avocat. Nous cotisons à un régime **pérenne** qui garantit l'équilibre financier de notre caisse, et est présenté à juste titre comme **excédentaire, solidaire et dynamique.**

Or cette réforme va conduire inéluctablement à **une baisse de nos pensions et à un doublement de nos cotisations** alors même que nos cabinets supportent quotidiennement la charge économique de l'aide juridictionnelle.

Des cabinets vont disparaître, des déserts judiciaires et juridiques en résulteront, aussi désastreux pour les citoyens que le sont aujourd'hui les déserts médicaux.

L'accès au droit en sera la première victime.

L'affaiblissement de l'Etat de droit suivra : on sait à quel point dans ce département, les équilibres sont vite rompus.

On nous contraint à nous détourner des justiciables les plus démunis, à délaisser le service public de la justice auquel nous sommes tous attachés.

Pourtant, dans ce département, les revenus de notre profession sont parmi les plus faibles de France. **Nombreux seront ceux qui ne pourront plus vivre de cette profession.**

Voilà pourquoi nous sommes en grève. Voilà pourquoi nous combattons ce projet.

Le Bâtonnier
Frédéric GABET

